

C.P. 2688 du 11 octobre 1917.—Règlements sur les producteurs et marchands de gros. Doivent faire rapport, etc.

C.P. 2959 du 19 octobre 1917,—Mets de céréales; Règlements sur leur vente.

C.P. 2959 (a) du 25 octobre 1917 dans le Supplément de la Gazette du Canada—Ordonnance du Contrôleur des Vivres prolongeant le délai pour la mise en vigueur des règlements sur les mets de céréales.

C.P. 3044 du 23 octobre 1917.—Oléomargarine; règlements sur son importation et sa vente.

C.P. 3116 du 2 novembre 1917.—Interdiction de l'emploi du grain dans la fabrication des boissons enivrantes.

C.P. 3141 du 6 novembre 1917.—\$70,000 pour les débours du Bureau du Contrôleur des Vivres.

C.P. 3211 du 15 novembre 1917.—Interdiction de l'exportation des vivres.

C.P. 3214 du 15 novembre 1917.—Règlements sur l'imposition de patentes aux marchands de denrées alimentaires; le Contrôleur des Vivres autorisé à fixer les profits, etc.

C.P. 3223 du 15 novembre 1917.—Règlements touchant l'imposition de patentes aux moulins à farine.

C.P. 3215 du 19 novembre 1917.—Bureaux du Contrôleur des Vivres; \$100,000 pour les appointements et dépenses.

C.P. 3236 du 19 novembre 1917.—Oléomargarine; règlements sur son maniement; les patentes pour son importation émaneront des bureaux du Vétérinaire général.

C.P. 3236 (a) du 17 novembre 1917 dans le deuxième supplément de la Gazette du Canada—Ordonnance du Contrôleur des Vivres touchant la fabrication, l'importation et la vente de l'oléomargarine.

C.P. 3239, daté le 19 novembre 1917.—Règlements du Contrôle des Vivres préparés par le contrôleur des vivres au sujet des permis d'exportation de marchandises aux pays alliés, etc. Approuvé.

C.P. 3203, daté le 27 novembre 1917.—Règlements au sujet de la fabrication du malte.

C.P. 3347, daté le 3 novembre 1917.—Défense d'exporter certains aliments dans le Royaume-Uni, les possessions britanniques, etc., sauf avec un permis du ministre des Douanes.

C.P. 3430, daté le 24 novembre 1917.—Règlements du contrôle des vivres au sujet de la détention pendant plus de quatre jours, des wagons contenant des aliments, etc.

C.P. 163, daté le 19 janvier 1918.—\$50,000 portées aux dépenses du bureau du Contrôleur des Vivres.

C.P. 180, daté le 21 janvier 1918.—Règlements au sujet des permis de minoteries ordonnés par l'arrêté du Conseil 3223, en date du 15 novembre 1917, et qui doit s'étendre à toutes les minoteries.

C.P. 200, daté le 24 janvier 1918.—Démission de l'honorable W. J. Hanna, comme Contrôleur des Vivres.

C.P. 53, daté le 26 janvier 1918.—Règlements au sujet de l'exportation de certaines marchandises.

C.P. 212, daté le 26 janvier 1918.—Personnel du bureau du Contrôleur des Vivres. Annulation des anciens arrêtés en Conseil à ce sujet; le Contrôleur des Vivres a l'autorisation d'y nommer certains membres.

C.P. 223, daté le 4 février 1918.—Nomination de M. H. B. Thomson comme contrôleur des vivres en remplacement de l'honorable W. J. Hanna.

C.P. 344, daté le 11 février 1918.—Commission alimentaire du Canada.

C.P. 345, daté le 11 février 1918.—Nomination des membres de la Commission alimentaire du Canada: MM. Thomson, Dunning et McGregor.

C.P. 370, daté le 12 février 1918.—Règlements au sujet des restaurants publics. Modification de l'ordonnance du 9 août 1917.